



Avril 2025

# NAO 2025

FO COM \ LA POSTE  
CHRONOPOST



## FO OBTIENT DES RÉSULTATS CONCRETS ET SIGNE EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT !

En 2025, FO a su faire la différence. En portant des revendications justes, réalistes, alignées avec la situation économique de l'entreprise. En restant ferme, constructif et engagé tout au long des négociations, nous avons obtenu leurs prises en compte dans l'accord final.

### OBJECTIF AFFICHÉ : AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

Grâce à notre détermination, cet objectif a été atteint avec des mesures concrètes en faveur de toutes et tous.

Contrairement aux deux dernières années, où la forte inflation n'avait pas été suffisamment prise en compte, les NAO 2025 marquent un véritable tournant, fruit de notre travail de fond et de notre engagement constant sur le terrain.

FO, au service des salariés, pour des avancées réelles et durables.

### LES REVENDICATIONS FO RETENUES DANS L'ACCORD NAO 2025

- ✓ Augmentation collective sur les salaires de base pour tous les salariés.
- ✓ La mise en place des salaires et des taux horaires minima conventionnels pour tous les salariés (sans intégrer la prime d'ancienneté dans le calcul pour atteindre le taux horaire).
- ✓ La mise en place de salaire de référence par niveau.
- ✓ Revalorisation du salaire d'embauche des chargé(e)s d'affaires.
- ✓ Revalorisation de la prime trimestrielle : siège, PGC, assistant(e)s, trieurs, chauffeurs.
- ✓ Valorisation de l'ancienneté (création d'un nouveau palier à 30 ans).
- ✓ Ticket restaurant : augmentation 1€, portant ainsi le montant à 9€.
- ✓ Valorisation par le biais d'une prime les salariés associés à un rôle de référent TD
- ✓ Santé mutuelle (participation plus importante de l'entreprise)

Quelques **points de déception** subsistent pour FO, malgré les avancées obtenues, deux revendications majeures portées par FO n'ont pas été retenues :

- La reconnaissance de l'ancienneté pour les cadres, pourtant essentielle pour une équité de traitement entre les catégories de personnel.
- La revalorisation du métier de RSA, dont l'importance et les responsabilités méritent une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.

**FO RESTE MOBILISÉE POUR QUE CES SUJETS SOIENT REMIS À L'AGENDA DES PROCHAINES DISCUSSIONS**

# MESURES DE L'ACCORD DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO) 2025

## APPLICATION AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Seront exclus de cette augmentation générale :  
Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Ceux ayant bénéficié d'une augmentation de 100 € et plus au titre des augmentations au mérite ou d'une promotion entre août 2024 et mars 2025.

Salaires inférieur ou égal à	% AG
1900 €	2%
2500 €	1,8%
4000 €	1,5%
60 K€ annuel hors bonus	1%

- ▶ Revalorisation des salaires de base des chargé(e)s d'affaires.
- ▶ Tickets restaurant : passage de 8 € à 9 €.
- ▶ Vie chère DOM : prime revalorisée de 200 € à 220 € et création d'un fonds de solidarité.
- ▶ Transport : remboursement des abonnements en commun à 75 % sur un an.
- ▶ Mutuelle : répartition 55 % employeur / 45 % salarié (partie santé).
- ▶ Application des minima conventionnels du taux horaire à l'embauche.
- ▶ Prime d'ancienneté : création d'un seuil à 30 ans avec 25% du minimum conventionnel (voir tableau page 3).
- ▶ EQS : salaire de base porté à 1900 €.

## APPLICATION AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025

Salariés	Anciens montants	Montants revalorisés
Siège	150 €	180 €
Opérateur HUB Chauffeur/ Trieur	260 €	280 €
Siège PGC - DROM	450 €	480 €
Assistant(e) agence	470 €	500 €

Revalorisation de la prime trimestrielle

## APPLICATION AU PLUS TARD AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025

Assistant(e)s : création de 3 niveaux :

- ▶ Confirmé : 2 200 € - Classe D / Coef 165
- ▶ Expert : 2 350 € - Classe D / Coef 175
- ▶ Expert Référent RH : 2 765 € - Classe E / Coef 225

## PRIME DE PARTAGE DE VALEUR

Un premier versement de 300 K€ en juin 2025, limité aux salariés dont le salaire brut total n'excède pas 3 500 €. Un second versement de 700 K€ en janvier 2026, conditionné à l'atteinte de l'objectif de 66,7 M€ d'EBIT pour 2025.

# GRILLE DES PRIMES D'ANCIENNETÉ

**NOUVEAU  
PALIER**

Coef	Classe	Salaire Mensuel minima au 01/01/2024	2 ans	3 ans	5 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	20 ans	30 ans et +
120	A	1 833,69 €	36,67 €	55,01 €	91,68 €	110,02 €	165,03 €	220,04 €	275,05 €	330,06 €	366,74 €	458,42 €
128	B	1 838,24 €	36,76 €	55,15 €	91,91 €	110,29 €	165,44 €	220,59 €	275,74 €	330,88 €	367,65 €	459,56 €
132,5	B	1 838,24 €	36,76 €	55,15 €	91,91 €	110,29 €	165,44 €	220,59 €	275,74 €	330,88 €	367,65 €	459,56 €
148,5	C	1 885,26 €	37,71 €	56,56 €	94,26 €	113,12 €	169,67 €	226,23 €	282,79 €	339,35 €	377,05 €	471,32 €
150	C	1 885,26 €	37,71 €	56,56 €	94,26 €	113,12 €	169,67 €	226,23 €	282,79 €	339,35 €	377,05 €	471,32 €
157,5	D	1 930,76 €	-	57,92 €	96,54 €	115,85 €	173,77 €	231,69 €	289,61 €	347,54 €	386,15 €	482,69 €
165	D	2 023,28 €	-	60,70 €	101,16 €	121,40 €	182,10 €	242,79 €	303,49 €	364,19 €	404,66 €	505,82 €
175	D	2 149,16 €	-	64,47 €	107,46 €	128,95 €	193,42 €	257,90 €	322,37 €	386,85 €	429,83 €	537,29 €
225	E	2 761,91 €	-	82,86 €	138,10 €	165,71 €	248,57 €	331,43 €	414,29 €	497,14 €	552,38 €	690,48 €

# DÉTERMINÉS

Pour plus d'information, vous pouvez contacter vos représentants FO CHRONOPOST

Christophe FARRUGGIA  
DSC & Membre titulaire  
au CSE (Cgy)  
Tél. 07 62 85 22 55

Eric WITKOWSKI  
DSC Adjoint & Membre  
titulaire au CSE (Msy)  
Tél. 06 98 82 63 54

Eric CHAIX  
Secrétaire & membre  
titulaire au CSE (Mpl)  
Tél. 06 33 53 60 46

Romain DAVID  
Membre titulaire au CSE  
(bsa)  
Tél. 07 67 08 78 02

Gaëlle DELAFOLIE  
RS au CSE (Cgy)  
Tél. 07 63 64 09 70

Laureline LE PICHON  
Membre titulaire au CSE  
(Sc Poitiers)  
Tél. 06 30 61 79 21

Christel COURT  
Membre titulaire au CSE  
(Dc RAA)  
Tél. 07 86 46 32 62

## MOBILISÉS

## AVEC VOUS !